Vol. 9, No 11 • Décembre 2017 /Janvier 2018

Le Tour du Lac

ENVIRONNEMENT PROTÉGERAI

SUIVEZ-NOUS SUR Facebook
@LacSaintJoseph

Bulletin municipal de
Ville de Lac-Saint-Joseph

Joyeuses fêtes !

www.villelacstjoseph.com • info@villelacstjoseph.com

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, concitoyennes,

En début d'un nouveau mandat de quatre ans à titre de Maire, il m'importe de vous présenter les membres du Conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph en précisant leurs tâches et les dossiers dont ils sont responsables pour notre communauté.

Au district no 1, M. Yvan Duval sera responsable du dossier des communications et de l'administration, ce qui implique l'analyse et le suivi des contrats impliquant la ville, des méthodes de gestion du personnel et du matériel. Pour les communications, il sera responsable de l'accueil des nouveaux citoyens, du journal, du calendrier et du site web. Toute décision finale dans l'exercice de ses compétences est dévolue à la directrice générale, au Maire et au Conseil municipal.

Au district no 2, M. Jacques Tessier est désigné comme Maire suppléant (pro-Maire) et demeure responsable de la gestion de la route, de la signalisation et continuera de représenter la ville à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Au district no 3, M. Jean-Sébastien Sheedy devient responsable du dossier de l'entretien des bâtiments et propriétés de la ville ainsi que la gestion des équipements, en plus de seconder M. Jacques Tessier dans les dossiers d'infrastructures.

Au district no 4, Mme Jocelyne Boivin devient responsable des loisirs, activités communautaires, membre du conseil d'administration du Club nautique St-Louis et représentante de la ville à la CBJC.

Au district no 5, M. Claude Tessier présidera le Comité consultatif d'urbanisme et le Comité en environnement.

Au district no 6, M. Clément Gignac est confirmé dans le mandat de gestion des finances de la ville.

Vous serez informés de l'avancement des dossiers en cours dans la chronique de chacun des élus.

Un nouveau développement est survenu dans le dossier de la caserne satellite d'incendie. Le comité intermunicipal comprenant les villes de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph s'est réuni le 30 novembre dernier et a adopté un nouveau plan de conformité avec le schéma de risque sur les incendies exigé par le gouvernement provincial.

Le projet de construction de la caserne satellite d'incendie a été annulé et remplacé par l'installation de deux bornes sèches reliées à deux réservoirs sous-terrains de 47 000 gallons d'eau chacun, situés l'un sur le terrain municipal adjacent à la Chapelle St-Louis et l'autre sur le terrain acquis du ministère des Richesses naturelles situé en front (de l'organisme communautaire Les Petits Frères). Ainsi, tout le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph et de Fossambault-sur-le-Lac sera couvert et conforme au schéma de risque sur les incendies de sorte qu'une intervention pourra être faite sous un délai de huit minutes. Pour ce faire, un camion d'intervention à quatre roues motrices pourra intervenir en tout temps sur le territoire de la ville.

Cette nouvelle alternative nous permet de sauver une importante somme d'argent et une dépense récurrente pour l'entretien d'une caserne satellite. Les travaux seront exécutés au printemps 2018 de sorte que vous pourrez dès lors aviser votre assureur pour obtenir un rabais sur votre prime d'assurance-habitation puisque votre ville sera en tout point conforme aux exigences des assureurs.

De plus, il y aura une présence continue 24/7 soit 24 heures par jour, 7 jours par semaine à la caserne principale de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce qui permettra une réponse plus rapide puisque les pompiers seront prêts à partir immédiatement, alors qu'auparavant le service était offert de 6h00 à 18h00 du lundi au vendredi et les autres plages étaient couvertes par des pompiers sur appel.

Le budget 2018 pour la Ville de Lac-Saint-Joseph sera adopté lors de la séance du Conseil municipal le 18 décembre 2018 conformément à la loi. Une copie de ce budget est jointe à l'intérieur du présent journal.

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les citoyens un Joyeux temps des Fêtes et une Bonne et Heureuse Année avec mes vœux de santé, bonheur et joie.

Soyez prudents sur la route et rappelez-vous que les variations de température ont un impact important sur le chemin Thomas-Maher qui est une route d'hiver sur laquelle on circule sur un fond de neige durci.

Michel Couteau, Maire

PAIX, SANTÉ, BONHEUR !

L'organisme Les Petits Frères profite de la période des Fêtes pour vous souhaiter ses meilleurs vœux.

Depuis 1987, les aînés de la région de Québec en situation d'isolement bénéficient de l'accompagnement fidèle et de la présence sincère des Petits Frères dans leur vie.

Le chalet du Lac-St-Joseph a permis à plusieurs personnes âgées, encore une fois cette année, de profiter d'une journée ou d'un court séjour dans un cadre bucolique exceptionnel.

Les Petits Frères tiennent ainsi à remercier chaleureusement les donateurs sans lesquels cette initiative ne serait possible.

Nos meilleurs vœux à tous!

Pascal Fournier, directeur régional

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS

Voici un résumé des résolutions qui ont été adoptées au cours des derniers mois:

Résolution 053-2017
Résolution convenant de ne pas rembourser les frais d'inscription des citoyens pour des activités de loisirs à l'extérieur du territoire.

Résolution 054-2017
Adoption des états financiers pour l'année 2016, tels que préparés par la firme Beaudet, Fontaine.

Résolution 055-2017
Résolution rejetant la demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine empiétant dans la marge de construction arrière, sur la propriété du 10, chemin Thomas-Maher.

Résolution 062-2017
Résolution autorisant l'adhésion du Comité en environnement au RAPPEL Coop de solidarité en protection de l'eau, pour un montant de 200 $.

Résolution 070-2017
Résolution autorisant la directrice à faire les démarches nécessaires auprès d'Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge électrique lors de la construction de l'Hôtel de ville et d'obtenir une subvention de 1 500 $ de la MRC de la Jacques-Cartier pour défrayer les coûts de cette installation.

Résolution 071-2017
Résolution autorisant la directrice générale à procéder au changement de photocopieur et à signer tous les documents nécessaires avec la firme Toshiba qui s'engage à racheter le contrat de Xerox et à en assumer les frais.

Résolution 072-2017
Résolution acceptant la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence ne respectant pas l'écart maximal d'un mètre plus ou moins de la moyenne des marges arrière des bâtiments situés sur les terrains adjacents au 984, chemin Thomas-Maher mais n'ayant aucun impact sur ces bâtiments.

Résolution 073-2017
Résolution acceptant l'a demande de dérogation mineure afin de rendre conforme une récente construction empiétant dans la marge de construction arrière ainsi que la rive suite à une erreur de l'arpenteur, concernant la propriété du 322 chemin du Croissant.

Résolution 074-2017
Résolution acceptant l'offre de service de la CBJC pour l'éradication de la Renouée du Japon pour un montant de 6 0000 $ plus taxes.

Résolution 081-2017
Résolution autorisant la directrice générale à faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Résolution 082-2017
Résolution autorisant la directrice générale à faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Résolution 083-2017
Résolution octroyant un contrat à la firme P.E. Pageau inc. pour des travaux de voirie au montant de 55 324,82 $ et de pavage au montant de 21 403,75 $ étant le plus bas soumissionnaire.

Résolution 084-2017
Résolution acceptant l'estimation budgétaire de la firme WSP relativement à la surveillance des travaux basée sur un échéancier pour deux semaines de travaux incluant la voirie et le pavage pour un total de 14 575 $ avant taxes.

Résolution 085-2017
Résolution adoptant le rôle d'évaluation préparé par la firme Groupe Altus pour l'année 2018.

Résolution 086-2017
Résolution autorisant la directrice générale à transmettre la programmation de travaux révisée dans le cadre du Programme TECQ 2014-2017.

Résolution 087-2017
Résolution fixant le tarif du personnel électoral pour les élections municipales du 5 novembre 2018.

Résolution 093-2017
Résolution autorisant la directrice générale à procéder à l'achat de quatre (4) bacs semi-enfouis supplémentaires de la firme Durabac, pour un montant de 22 805,29 $.

Résolution 094-2017
Résolution donnant mandat à la firme Raymond Robitaille Excavation pour procéder à l'installation des bacs semi-enfouis suivant la soumission déposée au montant de 16 608,14 $.

Résolution 097-2017
Avis de motion de la présentation d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone 106P à même une partie de la zone 101F et y prescrire les normes applicables concernant le terrain de la caserne satellite.

Résolution 104-2017
Résolution accordant une contribution de 500 $ au Comité d'Orientation et de Dépannage pour la distribution de paniers de Noël aux familles moins bien nanties de la région.

Résolution 105-2017
Résolution accordant une contribution de 400 $ à Popote Multi-Services qui distribuent des repas et offre des services d'accompagnement aux personnes âgées ou malades du territoire.

Résolution 106-2017
Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Résolution 107-2017
Avis de motion pour la présentation du Règlement 2016-251 relativement au budget 2018.

Résolution 108-2017
Avis de motion pour la présentation du Règlement 2016-252 relativement à la compensation sur les biens fonds non imposables.

Résolution 109-2017
Adoption du premier projet de règlement no 2017-250 modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone 106P.

Résolution 110-2017
Résolution confirmant que la demande d'entretien et de déneigement d'un chemin d'accès appartenant à la Ville mais dont un droit d'accès a été attribué aux propriétaires doit être fait par lesdits propriétaires comme les autres chemins d'accès sur notre territoire.

Résolution 111-2017
Résolution déléguant M. Jacques Tessier comme représentant de la ville au C.A. de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Résolution 112-2017
Résolution déléguant M. Jacques Tessier comme maire suppléant durant le mandat 2017-2018.

Vivian Viviers, directrice générale

MOT DE YVAN DUVAL

Chers concitoyens (ennes).

Dans un premier temps , je désire à titre de conseiller du district no 1 vous dire que c'est avec beaucoup de sérieux et de dévouement que je m'acquitterai de ma tâche de bien vous représenter .

Merci à ceux qui m'ont appuyé dans ma démarche de faire le saut en politique municipale .

À la première réunion du conseil , il m'a été dévolu la responsabilité plus spécifique de seconder le maire M. Michel Croteau dans les dossiers relevant de l'administration générale et des communications en collaboration avec Mme Viviers, notre directrice générale .

Si vous avez des idées / commentaires / plaintes et aussi appréciations à transmettre , veuillez me les faire parvenir via Mme Viviers avec qui je travaillerai en étroite collaboration .

En terminant, mon épouse Jacinthe se joint à moi pour vous souhaiter des joyeuses Fêtes avec les vôtres . Puisse ce merveilleux temps de l'année vous apporter joie et bonheur .

À ceux et celles qui passeront cette période dans le royaume enchanté du lac en hiver , on se croisera peut-être en forêt, qui sait.

Yvan Duval, conseiller responsable des communications.

ENTRETIEN J.P. BOUCHER INC.

- NETTOYAGE PRINTANIER
- TONTE DE PELOUSE
- RAMASSAGE DE FEUILLES
- TRAVAUX DIVERS

418-875-2195

Au Lac-Saint-Joseph, votre garantie de satisfaction!

Venez danser le ZUMBA avec Jacinthe Lacroix, formée au *Studio de danse Mirage.*

524 Ch.Thomas-Maher
Lac St-Joseph
418-456-3491
jacinthelacroix@me.com

Le ZUMBA est un programme d'entraînement physique combinant des éléments d'AÉROBIE et de DANSES LATINES, le tout sur de la MUSIQUE DU MONDE.

NOUVEAU

Ajout de 30 minutes d'EXERCICES DE MUSCULATION pour les intéressé(es)

ZUMBA À LA PLAGE
par beau temps!

NOUVEL HORAIRE**
Les Lundi, Mercredi et Vendredi
Coût :10$/ séance par personne
9h30 à 11h00

Apportez vos espadrilles, vos poids et votre tapis!

CONSTRUCTIONS
BEAUBOIS
Licence RBQ : 1695-6450-38

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE
Artisan de votre bonheur depuis plus de 38 ans!

NOBILIS LAURÉAT 2015

✓ Vaste expérience ✓ Travaux garantis ✓ Service incomparable ✓ Professionalisme reconnu ✓ Réalisations de qualité

constructionsbeaubois.com 418 871-8884

MOT DE JOCELYNE BOIVIN

Mesdames et messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je serai votre nouvelle conseillère pour le district numéro 4.

Je suis enthousiasme de m'impliquer au sein de notre communauté et de mettre mes compétences,mon dévouement, mon énergie et mon professionnalisme au service de notre ville.

Depuis quatre ans, je siège sur le conseil d'administration de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) ainsi que sur le comité de l'environnement de notre municipalité.

Notre nouveau conseil municipal a eu sa première rencontre et Monsieur le Maire m'a confié comme mandat ,le Club nautique Saint-Louis. Je me joindrai comme représentante municipale à une équipe dédiée, exceptionnelle sous la direction de notre commodore, Monsieur René Roy. À ce sujet, si vous avez des propositions ou des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Enfin, je tiens à remercier Monsieur Claude Lessard, mon prédécesseur qui a oeuvré pendant 12 ans dans mon district. Mon cher Claude,tu as toute ma reconnaissance.

À vous tous, je vous souhaite de très "JOYEUSES FÊTES". Que le bonheur, la joie et l'amour soient au rendez-vous.

Jocelyne Boivin, conseillère, responsable des loisirs.
courriel: joboiv@gmail.com

MOT DE JACQUES TESSIER

Joyeuses fêtes à tous !

Encore une année qui se termine avec l'hiver à nos portes qui nous amènera des changements de température passant de la neige, à la pluie, au grésil et à tous les inconvénients qui en découlent.

Pour ceux d'entre vous qui devez stationner votre voiture en bordure du chemin Thomas-Maher, je vous invite à la prudence et à la prévoyance. Faites-vous un espace de stationnement qui n'empiète pas sur la route et qui vous permettra de stationner votre véhicule ou celui de vos invités en toute sécurité.

Quant à vos bacs à déchets, ils doivent être placés en bordure de la route (à un mètre de la chaussée) afin de ne pas être renversés par les déneigeurs. Assurez-vous de placer vos bacs correctement avec les poignées en direction de la maison. Idéalement, vous pouvez utiliser vos bacs durant la période des Fêtes au lieu d'aller porter tous vos déchets et matières recyclables dans les bacs semi-enfouis afin d'éviter des événements comme l'an dernier et qu'il y ait des rebuts partout autour des bacs. À plusieurs reprises, nous avons été obligés de payer des gens pour aller ramasser vos déchets et bouteilles vides et aller porter le tout à l'Écocentre de Neuville. Pensez-y car ces frais vous sont facturés à même vos taxes.

Je vous signale que la collecte des matières recyclables qui devait être faite le 25 décembre **est devancée au vendredi 22 décembre.** Pour ce qui est de la collecte des déchets du 1er janvier 2018, elle est **reportée au mercredi 3 janvier 2018.** Si le Père Noël est généreux avec vous et vous apporte de gros cadeaux, défaites vos boîtes et emballages de toutes sortes afin de minimiser l'espace.

Enfin, je vous rappelle à la prudence sur la route. Vous savez qu'à Ville de Lac-Saint-Joseph, nous privilégions le déneigement écologique et que la route est constamment sur fond de neige. Respectez les limites de vitesse, ralentissez dans les courbes et les côtes et tout devrait bien se passer.

Je vous souhaites de très Joyeuses Fêtes en compagnie de vos familles et amis.

Jacques Tessier,
Conseiller district no 2.

Nicolas Gosselin
Arboriculteur et élagueur diplômé

- Élagage et émondage
- Abattage
- Taille de haie
- Fertilisation

tél.: 418-875-0176
cell.: 418-559-5690

Estimation gratuite

Les entreprises Jean Boilard inc.
Tirage de joints

R.B.Q. : 2952-7751-51

Jean Boilard
418 955-9549
jeanboilard03@hotmail.com

327, Chemin du Croissant, Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 2L5

HORAIRE DES FÊTES

25 et 26 décembre 2017	FERMÉ
27 au 29 décembre 2017	Horaire régulier
1er et 2 janvier 2018	FERMÉ

EN TOUT TEMPS, EFFECTUEZ VOS TRANSACTIONS FINANCIÈRES COURANTES :

- desjardins.com
- m.desjardins.com
- guichets automatiques
- 1 800 CAISSES

Toute l'équipe vous souhaite de Joyeuses Fêtes !

Desjardins
Caisse populaire de
Saint-Raymond–Sainte-Catherine

LE COMPTOIR DES AUBAINES VOUS REMERCIE!

Merci à vous toutes et tous pour vos généreuses contributions qui nous permettent de garder bien vivante notre paroisse de Sainte-Catherine et de favoriser l'entraide communautaire tel que le stipule notre mission : sans vous, rien de tout cela ne serait possible.

De plus, à la suite de réaménagements et bien sûr le travail constant et enthousiaste des quelques 60 bénévoles qui y œuvrent, sont des facteurs déterminants dans le succès du Comptoir.

Il y a aussi nos généreux donateurs qui nous apportent vêtements et souliers, meubles, articles de cuisine et de sport, jouets et livres ainsi que mille et une marchandises qui font le bonheur de notre clientèle qui se fait de plus en plus nombreuse.

Bref, par vos dons et achats, vous nous aidez à remplir notre mission, soit l'aide à la communauté.

Sonia Tremblay, coordonnatrice
et toute l'équipe du Comptoir des aubaines

LE COMPTOIR DES AUBAINES
fera une petite pause pour la période des Fêtes.
Il fermera ses portes le samedi 16 décembre à 16 heures
et reprendra ses activités le LUNDI 8 janvier 2018 à 9 heures.

MESSES DE NOËL 2017 ET DU JOUR DE L'AN 2018

Paroisse Sainte-Catherine

9h **24 décembre messe du dimanche**

16h **célébration de la parole** pour les enfants (sans communion) avec la chorale « La Voix des jeunes » animation et crèche vivante (invitation spéciale aux familles).

20h **messe avec animation et chants**

22h **messe avec animation et chants**

9h 25 décembre **messe de Noël**

9h 31 décembre **messe du dimanche**

9h 1er janvier **messe du Jour de l'An.**

VŒUX DE NOËL ET DU NOUVEL AN

Aux paroissiennes et paroissiens de la paroisse de Sainte-Catherine

En cette période de Noël et du Nouvel An, Léopold Manirabarusha, curé et ses deux vicaires, l'abbé Gérard Bilodeau et l'abbé Laurent Audet se joignent à tous les membres de l'Assemblée de Fabrique pour vous souhaiter un très joyeux Noël et une bonne année 2018, remplie de bonheur et de santél

Nous vous invitons cordialement à participer aux célébrations qui souligneront, dans la joie, la naissance du Christ.

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Éric Caire
Député de La Peltrie

5121, boulevard Chauveau Ouest
bureau 201
Québec (Québec) G2E 5A6
418 877-5260

ecaire-lape@assnat.qc.ca
www.ericcaire.qc.ca

LE TEMPS DES FÊTES : PÉRIODE DE RÉJOUISSANCES ET DE SOLIDARITÉ

Le temps des Fêtes est à nos portes, période de réjouissances et de célébrations avec la famille, les amis et les proches. Mais pour beaucoup de nos concitoyens, cette période ne fait qu'amplifier un sentiment de solitude et d'isolement qui, souvent, constitue leur triste lot, à longueur d'année.

Les situations d'isolement et de solitude transcendent les classes sociales et les milieux de vie, et surviennent parfois de façon subite. Elles peuvent happer au passage le jeune homme qui vient de perdre son emploi et qui se retrouve à la rue, la personne âgée qui se blesse en faisant des tâches quotidiennes chez elle et qui n'a pas de famille, la conjointe d'un militaire en mission à l'extérieur qui tombe malade et qui cherche de l'aide pour ses enfants, et j'en passe. Si nous sommes face à de telles circonstances, nous devons faire preuve d'empathie, d'entraide et de solidarité.

Si vous ne pouvez compter sur le soutien de proches ou d'amis ou que vous êtes témoin qu'une personne avec ou sans enfants vit une situation d'isolement ou de détresse, je vous invite à communiquer avec mon bureau de circonscription ; les membres de mon équipe connaissent les ressources qui peuvent être mis à la disposition de ces personnes afin qu'elles puissent bénéficier du soutien nécessaire.

Permettez-moi de conclure en offrant à chacun d'entre vous mes plus sincères vœux de bonheur et de paix à l'occasion des Fêtes ainsi que mes souhaits de sérénité, de santé et de prospérité pour l'année 2018.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE!

Éric Caire

CONSTRUCTION & RÉNOVATION
Racine Inc.
Entrepreneur Général

Alain Racine, entrepreneur
Tél. : 418.872.5111 ▪ Cell. : 581.307.5771
racine1340@hotmail.com

APCHQ
R.B.Q. : 5697-8836-01

Finition intérieure et extérieure ▪
Construction et rénovation ▪
Salle de bain et cuisine ▪
Finition de sous-sol ▪
Garage et remise ▪
Portes et fenêtres ▪
Patio ▪

Notre fierté est dans votre entière satisfaction

États financiers | Fiscalité | Comptabilité

1065, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 3W1
418 686-4299 | 1 888 596-4299 | Téléc.: 418 686-4298
bfa@qc.aira.com | beaudetfontaine.com

bf Beaudet Fontaine CPA s.a.

Société de comptables professionnels agréés et services fiscaux

Michel Fontaine
M. Fisc., CPA auditeur, CGA

MOT DE JEAN-SÉBASTIEN SHEEDY

Joyeux temps des fêtes
et Bonne et Heureuse Année 2018

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

C'est avec plaisir et honneur que j'ai été élu par acclamation le 6 octobre dernier et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Depuis mon assermentation, le Maire m'a confié quelques mandats dont celui de la supervision et l'entretien des bâtiments municipaux (Club nautique, abris postaux et futur Hôtel de Ville), de la sécurité nautique et ma collaboration avec M. Jacques Tessier pour le volet infrastructures et voirie municipale. Je suis très heureux de ces mandats, car ils touchent de très près mon domaine d'expertises en tant que technicien en génie civil.

En terminant, j'aimerais vous dire que vous pouvez compter sur mon entière collaboration autant dans mes dossiers que ceux de mes collègues et je demeure à votre entière disposition pour tout commentaire ou suggestion.

J'en profite pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes et une Année 2018 à la hauteur de vos attentes.

Jean-Sébastien Sheedy,
Conseiller district no 3
jean.sebastien.sheedy@gmail.com

MOT DE CLÉMENT GIGNAC

Prévisions budgétaires pour l'année 2018

Mesdames, Messieurs,

Durant les dernières semaines, nous avons travaillé de concert avec notre directrice générale, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2018 et lors de la dernière séance du Conseil municipal, le 20 novembre 2017, nous avons déposé un budget équilibré tel qu'imposé par la loi.

Tel que mentionné dans la dernière édition du journal d'octobre, nous devrons maintenant investir davantage au cours des prochaines années pour préserver notre milieu de vie exceptionnel et notre environnement, maintenir la route sécuritaire et procéder à la construction d'un Hôtel de ville pour mieux vous servir. C'est pourquoi une hausse de 0,02$/100 $ d'évaluation est prévue au présent budget, tel que vous pourrez l'analyser aux pages suivantes. Le taux de taxation passera donc de 0,33 $/100 $ à 0,35 $/100 $.

Il est à noter que chaque hausse de 0,01 $ du taux de taxation se traduit par quelques 35 000 $ de plus en revenus. Par ailleurs, nous avons pris grand soin, en concertation avec tous les collègues du nouveau conseil municipal, de passer en revue ligne par ligne le budget pour effectuer un contrôle très strict des dépenses. Néanmoins, nous n'avons eu d'autre choix que de rehausser le taux de taxation pour honorer nos obligations et bien entretenir nos infrastructures.

Aucune augmentation du taux de taxation n'a été apportée au cours des sept dernières années. Toutefois, le chemin Thomas-Maher ayant été refait il y a maintenant onze ans, certaines réparations sont maintenant nécessaires annuellement pour maintenir cette route sécuritaire. De plus, la construction d'un Hôtel de ville est un élément prioritaire puisque nos locaux sont maintenant trop exigus et que nous pouvons profiter d'une subvention aux infrastructures qui prend fin le 31 décembre 2018. La construction de celui-ci devrait donc commencer au printemps 2018.

Le Conseil municipal attaque donc cette nouvelle année financière avec confiance, détermination et en toute transparence face aux finances municipales.

Soyez assurés que je continuerai à administrer les finances municipales avec rigueur et que vous serez invités à vous prononcer pour toutes les décisions importantes dans un contexte de développement durable.

En terminant, permettez-moi de me joindre à mes collègues du Conseil municipal pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes!

Clément Gignac,
responsable des finances
Conseiller du district no 6

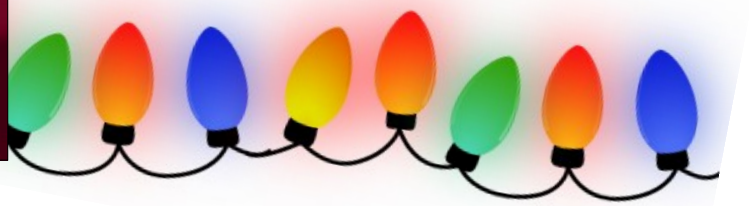

VILLE DE LAC SAINT-JOSEPH
BUDGET 2018
1 405 269 $

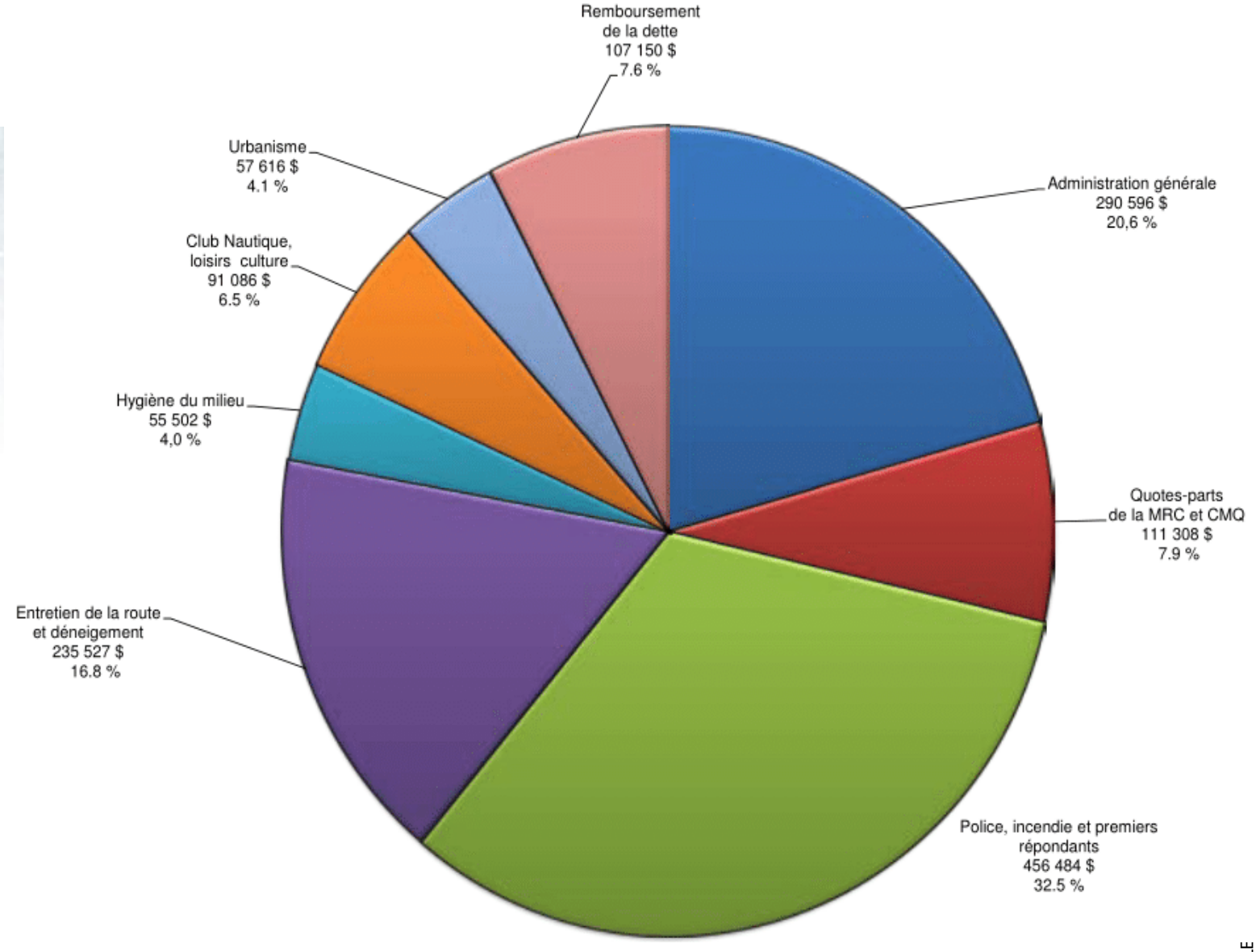

Ville de Lac-Saint-Joseph

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018

RECETTES			DÉPENSES					
	Budget 2017	Budget 2018	ADMINISTRATION GENERALE	Budget 2017	Budget 2018	SECURITE PUBLIQUE	Budget 2017	Budget 2018
						Surveillance routière		
Taxes			**Application de la loi**			Sûreté du Québec	261 645 $	273 000 $
	324 398 800 $	**328 705 000 $**	Frais judiciaires			Surveillance de la barrière + patrouille	20 000 $	
Taxe foncière 0.28/100$ d'évaluation	843 430 $	920 374 $	Services juridiques	20 000 $	20 000 $	**Protection contre l'incencie**		
Taxe spéciale (qualité de l'eau) .02/100$	65 000 $	65 741 $	**Gestion finan. et administrative**			Entente Ste-Cath	132 000 $	174 933 $
Taxe spéciale (route) .05/100$	164 000 $	164 353 $	Salaire élus et employés	104 145 $	117 506 $	Premiers répondants	8 000 $	8 551 $
Vidange de fosses septiques	26 450 $	25 500 $	Cotisations de l'employeur	18 540 $	21 900 $	**TOTAL**	**421 645 $**	**456 484 $**
Compensations roulottes	120 $	120 $	Dépenses Conseil de ville	2 500 $	6 000 $	**Entretien de la route**		
Sous total	**1 099 000 $**	**1 176 088 $**	C.S.S.T	3 500 $	4 190 $	Déneigement	122 000 $	127 527 $
			Comptabilité et vérification	14 000 $	13 500 $	Rép. de la route	100 000 $	100 000 $
Paiements tenant lieu de taxes			Formation et déplacements	4 500 $	4 500 $	Transport adapté		
			Cotisations et abonnements	2 000 $	3 000 $	Honoraires professionnels	2 000 $	8 000 $
Immeubles Gouv. du Québec	3 000 $	2 981 $	Administration et informatique	10 000 $	11 000 $	**TOTAL**	**224 000 $**	**235 527 $**
Immeubles Gouv. du Canada	1 500 $	1 500 $	Assurances collectives	4 000 $	4 500 $	**URBANISME ET AMÉNAGEMENT**		
Remboursement TVQ	35 000 $	35 000 $	Assurances municipales	14 500 $	15 500 $	Salaires inspecteur et stagiaire	49 000 $	39 778 $
Sous total	**39 500 $**	**39 481 $**	Location de bureaux et de salles	17 000 $	15 800 $	Cotisations de l'employeur	7 620 $	6 888 $
			Loc. équipement bureau	8 500 $	8 500 $	Assurances collectives	900 $	1 200 $
Autres recettes de sources locales			Impression du journal	4 500 $	3 000 $	Honoraires professionnels et formation	15 000 $	2 900 $
Licences & permis	3 500 $	3 000 $	Avis publics et publicité	2 000 $	2 000 $	Allocation de déplacements	7 200 $	6 850 $
Permis de construction	4 000 $	5 000 $	Téléphone internet	7 000 $	7 000 $	Achat de terrains		
Droits de mutations	100 000 $	70 000 $	Électricité abris postaux et internet	3 800 $	3 000 $	**TOTAL**	**79 720 $**	**57 616 $**
Amendes et pénalités	1 000 $	1 200 $	Fournitures de bureau	12 500 $	20 000 $	**HYGIENE DU MILIEU**		
Location du Club Nautique		500 $	Frais de poste	8 500 $	8 000 $	**Enlèvement des ordures**		
Administration générale	4 000 $	5 000 $	Entretien et réparations équipements	1 500 $	1 700 $	Quote-part RRGMR	53 510 $	45 502 $
Avis publics	1 000 $	1 000 $				Collectes supplémentaires	46 300 $	
Autres revenus	10 000 $	10 000 $	**TOTAL**	**262 985 $**	**290 596 $**	Qualité de l'eau du lac	20 000 $	5 000 $
Vidange de fosses septiques	2 000 $	3 000 $	**QUOTES-PARTS MRC ET CMQ**			Subvention CBJC	5 000 $	5 000 $
Intérêts sur arrérages	1 000 $	1 000 $	Quote-part CMQ	12 700 $	13 000 $	**TOTAL**	**124 810 $**	**55 502 $**
Sous total	**126 500 $**	**99 700 $**	Quote-part sécurité publique MRC	5 352 $	5 433 $	**LOISIRS & CULTURE**		
			Quote-part administration MRC	29 681 $	22 934 $	Subvention Club Nautique	32 500 $	33 000 $
Transferts			Quote-part remb. dette MRC	6 375 $	4 421 $	Entretien et réparations	20 000 $	20 000 $
Subventions diverses			Quote-part immobilisation MRC	1 439 $	1 323 $	Électricité C.N., internet et chalet	2 500 $	2 200 $
Ristourne de la S.Q.	60 000 $	60 000 $	Quote-part évaluation MRC	12 139 $	15 000 $	Bibliothèque et Quote-Part Culture	4 500 $	10 656 $
Autres surplus - 2017	100 000 $	30 000 $	Quote-part amén. urbanismeMRC	14 800 $	15 680 $	Entretien propriétés municipales	8 000 $	22 000 $
			Quote-part développement MRC	20 405 $	28 510 $	Assurances C.N. et chalet	3 000 $	3 230 $
			Quote-part géomatique MRC	4 346 $	5 007 $	**TOTAL**	**70 500 $**	**91 086 $**
			Quote-part -VVAP MRC			**REMBOURSEMENT DE LA DETTE**		
						Intérêts sur dette long terme	38 000 $	19 000 $
						Intérêts sur emprunt temporaire	750 $	750 $
						Remboursement internet		
						Remboursement capital route	95 353 $	87 400 $
Sous-total	**160 000 $**	**90 000 $**	**TOTAL**	**107 237 $**	**111 308 $**	**TOTAL**	**134 103 $**	**107 150 $**
TOTAL DES RECETTES	**1 425 000 $**	**1 405 269 $**				**GRAND TOTAL**	**1 425 000 $**	**1 405 269 $**

VENEZ VOIR LA GAMME SKI-DOO 2018

RENEGADE BACKCOUNTRY 850 E-TEC

LE MEILLEUR DES MONDES

ski-doo | BRP

DION MOTO ST-RAYMOND

dionmoto.com

1 877 337-8666

840, Côte Joyeuse, St-Raymond

MOT DE CLAUDE TESSIER

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec grand enthousiasme que j'entreprends ce nouveau mandat comme conseiller du district no. 5 et je tiens à vous remercier d'avance de la confiance que vous me témoignez.

Par conséquent, il me fera plaisir de vous tenir informés du développement des dossiers de 2018.

Pour ce qui est des enseignes que l'on voit fréquemment en bordure du chemin Thomas-Maher, je tiens à vous préciser que certaines dispositions du *Règlement relatif aux permis et certificats* s'appliquent et qu'il faut présenter une demande de certificat auprès de notre inspectrice municipale.

En effet, l'article 46 dudit règlement mentionne ce qui suit:

« 46. À moins d'indication contraire, un certificat d'autorisation doit être délivré préalablement à la réalisation des travaux suivants:

(…) 5. La construction, l'installation, la modification ou le déplacement d'une enseigne, y compris son support, excluant une enseigne autorisée dans toutes les zones en vertu du règlement de zonage en vigueur. »

De plus, certaines dispositions générales du Règlement de zonage spécifient aux articles 102 à 110, les conditions à respecter pour l'installation d'une telle enseigne (grandeur, hauteur, éclairage, etc.)

Enfin, je vous rappelle qu'il est permis de placer une enseigne d'un entrepreneur durant la réalisation de travaux de construction ou de rénovation, mais cette enseigne doit être enlevée à la fin des travaux. Par contre, si vous exercez une profession à votre adresse domiciliaire, vous pouvez l'afficher mais conditionnellement au respect des articles ci-dessus cités et après avoir présenté une demande de certificat d'autorisation.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, un joyeux temps des Fêtes; santé, amour et paix pour la nouvelle année.

Claude Tessier, Président du Comité consultatif d'urbanisme

Télévision
Internet
Téléphonie

418-875-1118

www.coopcscf.com

130, rue Désiré-Juneau,
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

COOPÉRATIVE CÂBLODISTRIBUTION
STE-CATHERINE-FOSSAMBAULT

MOT DE VIVIAN VIVIERS

Chers citoyens, chères citoyennes,

Une autre année bien remplie qui s'achève et la période des Fêtes arrive à grands pas. Enfin une période de vacances pour relaxer, fêter en famille et entre amis, et gâter nos proches.

Paniers de Noël

Malheureusement, plusieurs familles n'auront pas cette chance et c'est pourquoi je vous invite à faire un don soit en argent, en denrées alimentaires non périssables, en jouets ou en vêtements chauds pour l'hiver qui seront acheminés au Comité d'Orientation et Dépannage de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui verra à préparer des paniers de Noël qui seront distribués les 23 et 24 décembre prochain à des familles moins bien nanties sur le territoire avoisinant.

Nous avons beaucoup de chance de vivre au lac et de pouvoir passer une période des Fêtes sans trop nous soucier du lendemain mais de pouvoir partager un peu avec les autres peut nous procurer une grande satisfaction et nous rendre encore plus heureux.

Vous pouvez laisser vos dons en argent ou par chèque (à l'ordre de Centre d'Orientation et Dépannage). Si ce sont des cadeaux pour des enfants, nous apprécierions qu'ils soient enveloppés en indiquant si c'est pour un garçon ou une fille et pour quelle tranche d'âge. Quant aux denrées alimentaires, elles doivent être non périssables. Vous pouvez apporter le tout au bureau de la Ville au plus tard le 21 décembre, date à laquelle j'irai porter le tout à Ste-Catherine.

Fermeture des bureaux

Durant la période des Fêtes, nos bureaux seront fermés à compter du vendredi 22 décembre au jeudi 4 janvier 2018. S'il y avait une urgence durant cette période, vous pourrez laisser un message sur notre boîte vocale dont l'écoute sera faite quotidiennement ou communiquer avec le conseiller de votre district.

J'en profite pour vous souhaiter à tous un très Joyeux Noël et une Année 2018 de paix, santé et bonheur.

Vivian Viviers Directrice générale

SERVICES TECHNIQUES JS

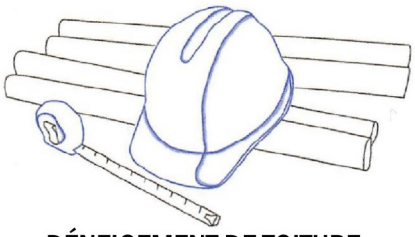

DÉNEIGEMENT DE TOITURE
TRAVAUX DIVERS

418.998.8993 JEAN.SEBASTIEN.SHEEDY@GMAIL.COM

RÉSIDENT DE LA VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

des IGA SOURCES

Alain Gagné
Propriétaire

3373, rue de l'Hêtrière
Québec (Qc) G3A 0M2
T 418.872.4113 poste 102
C 418.575.2217
F 418.872.8411

4540, route Fossambault
Ste-Catherine-de-la-J.-Cartier (Qc) G3N 2T6
T 418.875.1608
C 418.575.2217
F 418.875.4784

4250, 1ère Avenue, local 95
Québec (Qc) G1H 2S5
T 418.627.0660
C 418.575.2217
F 418.627.2158

17010, boul. Henri-Bourassa
Québec (Qc) G1G 4A3
T 418.628-2511
C 418.575.2217
F 418.628-7123

igadessources@bellnet.ca

Chers citoyens , citoyennes,

En cette fin d'année 2017 j'aimerais vous souhaiter à tous un joyeux temps des fêtes et de la santé pour l'an 2018.

Vidange des fosses septiques 2018

La vidange de fosses septiques prévue pour 2018 comprendra les propriétés portant les numéros civiques 2 à 394.

Permis et certificats 2017

Le tableau ci-joint représente les statistiques de construction des résidences, bâtiments accessoires, démolitions ainsi que les nouvelles installations septiques. Nous avons en date du 1er décembre 2017, émis 125 permis et certificats pour une valeur déclarée de 3 485 250 $.

		nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif annuel
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL				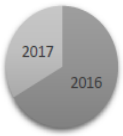
	2016	12	2 449 000,00 $	
	2017	6	3 630 000,00 $	
BÂTIMENT ACCESSOIRE				
	2016	7	152 700,00 $	
	2017	9	608 900,00 $	
DÉMOLITION				
	2016	3	16 000,00 $	
	2017	5	37 500,00 $	
INSTALLATION SEPTIQUE				
	2016	5	117 000,00 $	
	2017	6	96 000,00 $	

Génératrices

Depuis quelque temps vous êtes plusieurs à procéder à l'installation d'une génératrice, sachez qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour une telle installation.

Finalement, il est préférable de prendre un rendez-vous au 418 875-3355 avant de vous présenter, vous éviterez ainsi l'absence de l'inspecteur.

Pour tout demande d'information vous pouvez communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : r.ouellet@coopcscf.com

Roxane Ouellet Inspectrice municipale

TECHNO ROUTE
INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation
Service à domicile sur tous systèmes informatiques résidentiel et commercial
Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8
Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

Gagnon Sénéchal Coulombe Inc.
HUISSIERS DE JUSTICE
Depuis 1966
Alain Coulombe
Huissier de justice
Président
800, boul. des Capucins
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com
Tél.: 418 648-1717
Téléc.: 418 522-9911
1 800 463-6267
acoulombe@gschuis.com

Groupe Altus
Depuis 1964
Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique
1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
LES DÉCORATIONS DE NOËL : NE LAISSEZ PAS LE FEU S'EN MÊLER

À LA MAISON… DÉCOREZ EN TOUTE SÉCURITÉ

· Assurez-vous que vos décorations et guirlandes de lumières possèdent un sceau de certification;
· Respectez les instructions du fabricant quant à l'usage intérieur ou extérieur du matériel;
· Ne surchargez pas les circuits électriques;
· Si vous décorez un arbre de Noël naturel, soyez doublement prudent;
· Ne laissez jamais un arbre allumé sans surveillance.

DANS LES RÉSIDENCES PRIVÉES : HYDRATEZ VOTRE SAPIN ET SURVEILLEZ VOS DÉCORATIONS

Si vous utilisez un arbre de Noël naturel, vous devez prendre certaines précautions :

· Coupez la base du tronc en biseau et placez l'arbre dans un récipient rempli d'eau;
· Ne laissez pas votre arbre allumé sans surveillance. Autrement dit, éteignez les guirlandes pour la nuit et avant de sortir;
· Ne surchargez pas les circuits électriques;
· Autre conseil : n'achetez pas et ne décorez pas votre arbre plusieurs semaines à l'avance. En plus d'avoir triste mine rendu au jour J, il deviendra une source potentielle d'incendie.

L'art de la table…

L'utilisation d'un réchaud à fondue : on ne remplit pas des brûleurs tièdes ou chauds

N'ajoutez jamais de liquide combustible dans le brûleur qui vient d'être utilisé, même s'il n'y a plus de flamme. Si vous n'avez pas la patience d'attendre que le brûleur soit complètement refroidi, prévoyez des brûleurs de réserve. Pour quelques dollars, vos invités vous en seront reconnaissants.

Les bougies : sous haute surveillance, c'est plus sécuritaire

Si vous utilisez des bougies, veillez à ce qu'elles soient fixées dans des contenants assez grands pour recueillir les débordements. N'oubliez pas d'éteindre les bougies lorsque la fête est finie.

Prenez garde aux centres de tables comportant, outre une bougie, des produits inflammables comme des cônes, des branches, des rubans.

RAPPEL IMPORTANT

Les numéros de vos résidences doivent être visibles en tout temps.

Soyez particulièrement attentifs lorsque vous installez des abris pour l'hiver, afin que celui-ci ne cache pas votre numéro de porte.

Les portes de sortie de vos demeures ainsi que les fenêtres des chambres du sous-sol doivent être dégagées en tout temps.

CHAUFFAGE AU BOIS

La température plus froide des prochaines semaines incitera plusieurs d'entre vous à commencer le chauffage résidentiel au bois. Par contre, quelques vérifications importantes sont à prévoir avant de faire brûler les premières bûches dans votre appareil. En voici quelques-unes :

- Faites inspecter votre installation (appareil et cheminée) au moins une fois par année par un professionnel, afin que celui-ci puisse détecter des problèmes qui pourraient entraîner de graves conséquences;
- Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année par un professionnel et même plus souvent en fonction de l'utilisation que vous en faites;
- Éloignez les objets combustibles installés près de l'appareil pour éviter qu'ils ne s'enflamment;
- Utilisez du bois de qualité et bien sec, car un bois humide augmente la formation de créosote;
- Ne faites pas brûler du bois recouvert de peinture ou d'autres substances toxiques, car celles-ci favorisent la formation de créosote et dégagent également des produits toxiques qui pourraient vous incommoder;
- Faites entrer suffisamment d'air dans l'appareil pour favoriser une bonne combustion du bois, ce qui diminuera la production de fumée et de créosote.

De plus, lorsque vous disposez des cendres, veuillez respecter les consignes de sécurité suivantes :

Disposez des cendres dans un contenant métallique;

Laissez le contenant à l'extérieur, loin de la résidence et des matériaux combustibles (les cendres peuvent rester chaudes pendant quelques jours);

Ne laissez jamais les cendres à l'intérieur, car elles dégagent des gaz nocifs pour la santé.

N'oubliez pas de vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée (minimum un par étage). Il est également important d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone (CO), car un avertisseur de fumée conventionnel ne vous protège pas face à ce gaz inodore et incolore qui provoque plusieurs intoxications chaque année, certaines étant même mortelles. N'hésitez pas, ça pourrait vous sauver la vie…

Nous vous invitons donc à faire preuve de prudence avec l'utilisation de vos appareils de chauffage au bois!

Toute l'équipe du Service d'incendie de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
vous souhaite un très Joyeux Noël
Et une année 2018 de paix, santé et bonheur!

Location à l'année

Maison à louer en bordure du Lac-Saint-Joseph

Entièrement meublée

3 chambres
3 salles de bains
Foyer

418-563-2441
418-681-2058

COMMUNIQUÉ

Pour être sécuritaire, installez vos pneus d'hiver!

Avec la période hivernale à nos portes, la Sûreté du Québec désire rappeler aux automobilistes qu'ils doivent obligatoirement munir leur véhicule de pneus d'hiver pour circuler sur les routes du Québec. En effet, le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver, du 15 décembre au 15 mars inclusivement.

La Sûreté du Québec assure une vigie constante et redouble d'attention pour améliorer la sécurité routière. Se prémunir de pneus d'hiver constitue l'un des moyens nécessaires afin d'assurer vos déplacements de façon sécuritaire. Les propriétaires de véhicules non-conformes s'exposeront à une amende minimale de 200$ plus les frais. L'obligation des pneus d'hiver vise essentiellement à accroître la sécurité routière.

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1er mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période.

Adapter sa conduite aux conditions de la route.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (Csr), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 $ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

L'importance de bien déneiger sa voiture.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de signalement et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter les sites Internet du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec et de la Société de l'Assurance Automobile du Québec, afin de mieux connaître les règles de sécurité routières. Bon hiver à tous!

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
Montréal – Grand quartier général
514 598-4848 www.sq.gouv.qc.ca

Votre **aménagement** doit refléter **votre personnalité.**

Consultation à domicile • Plan d'aménagement
Suivi et gestion de projet • Design d'éclairage

PLUS DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE

acacia

DESIGN
D'AMÉNAGEMENT
D'EXCEPTION

Marie-Julie Hamel
418 951-3944
info@acaciadesign.ca
www.acaciadesign.ca

Alarme

Logitech plus

ÉVITEZ UN DÉGÂT D'EAU EN VOTRE ABSENCE

Vous offre gratuitement l'arrêt de votre pompe de puits sur armement de votre système d'alarme en se reliant à votre système déjà existant. (Aucuns frais d'activation, de programmation et de déplacement)

Reliez-vous au plus gros central au Canada (Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, Vancouver) pour 14.95$/mois taxes en sus.

Électricien en sus

Pour information
418-658-5756

Petites annonces

À vendre

Remorque double pour motoneiges.

Contactez Alain au

1-418-563-3363

RECHERCHONS CHALET

POUR LE MOIS DE JUILLET

Nous sommes à la recherche d'une maison ou chalet au bord du lac Saint-Joseph pour toute la durée du mois de juillet 2018.

Celle-ci devra comprendre trois chambres à coucher, une ou deux salles de bain pour trois adultes et un enfant.

Contactez

GUY DUQUETTE

Tél: 1-438-380-9378

BINGO

À Fossambault-sur-le-Lac

Au centre communautaire du Domaine de la Rivière-aux-Pins.

Tous les vendredis soirs à 19h00

Les prix varient selon l'assistance puisque tous les profits sont redistribués.

DÉPOSER VOTRE ANNONCE GRATUITEMENT !

1048, Chemin Thomas-Maher
Lac-Saint-Joseph (Québec)
G3N 0B4

Téléphone: 418-875-3355
Télécopieur: 418-875-0444
Courriel: info@villelacstjoseph.com
Site web: www.villelacstjoseph.com

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
du 22 décembre 2017 au 4 janvier 2018

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à16h30

Calendrier des activités

18 décembre 2017	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay
15 janvier 2018	Collecte des Sapins de Noël	Chemin Thomas-Maher
15 janvier 2018	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay
19 février 2018	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay
19 mars 2018	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay
1er avril 2018	Pâques	
16 avril 2018	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay

Organismes hors territoire

APPELSJ	418 522-0664
Bibliothèque Anne-Hébert	418-875-4758
CBJC	418 875-1120
Cercle des Fermières	418 875-3368
Chevaliers de Colomb	418 875-1119
Clinique médicale Ste-Catherine	418-875-0600
Club l'Age d'Or	418 875-3410
Club de motoneige	418 875-2650
Comité d'aide aux malades et à la mortalité	418 875-3364
Corp. Artiste et artisans de la J-C	418 875-3701
Popote Multi-services	418 845-3081
Société piste Jacques-Cartier/Portneuf	418 337-7525

VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Michel Croteau

Maire de
Lac-Saint-Joseph

Yvan Duval

District #1

Nos. civiques
2 à 134

Jacques Tessier

District #2

Nos. civiques
134 à 262

Jean-Sébastien Sheedy

District #3

Nos. civiques
264 à 389

Jocelyne Boivin

District #4

Nos. civiques
390 à 522

Claude Tessier

District #5

Nos. civiques
524 à 888

Clément Gignac

District #6

Nos. Civiques
890 à 1075

STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

BISTRO-BAR LE QUATRE-TEMPS

- Ouvert à tous, 7 jours
- Brunch tous les dimanches de 8 h 30 à 13 h 30
- Plats à la carte en soirée à partir de 15 $

aubergeduchesnay.com | 418 875-2711, poste 4194

Photo : Benoit Camirand

Duchesnay

RECONNECTEZ-VOUS
AVEC LA NATURE DU QUÉBEC

RÉSEAU Sépaq